

BULLETIN D'ADHESION DES EXPLOITANTS FORESTIERS
AU SYSTEME DE CERTIFICATION FORESTIERE PEFC



Je soussigné :

Nom, prénom agissant en qualité de (fonction)

Nom de l'entreprise

Adresse

Téléphone Fax E-mail

Numéro de SIRET Code NAF

Titulaire du numéro de chaîne de contrôle suivant

Régions concernées par mon activité

- adhère aux principes généraux de la démarche PEFC de gestion durable de la forêt ;
- reconnais avoir pris connaissance du cahier des charges national d'exploitation forestière ;
- m'engage à le respecter, à le faire appliquer à mes sous-traitants, et à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'écarts ou de défaillances constatées par moi ou qui me serait notifiée par l'entité régionale concernée ou ses mandataires habilités ;
- donne mon accord pour me soumettre, le cas échéant, aux contrôles sur site ou documentaires effectués dans le cadre des audits et à toutes demandes justifiées de la part de l'entité régionale concernée. A cette fin, je m'engage à conserver pendant 5 ans, tous les documents relatifs aux travaux effectués (contrats, états des lieux, justificatifs de remise en état, factures) et j'accepte de les produire sur demande justifiée, en toute confidentialité ;
- accepte le risque d'exclusion du système de certification PEFC en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui me seraient demandées ;
- accepte que soit enregistré et tenu à jour ce document d'engagement pour les besoins de la certification ;
- accepte que mon adhésion soit rendue publique ;
- m'engage à favoriser la promotion de la marque PEFC, notamment sur mes documents commerciaux, dans le respect des règles d'utilisation de la marque PEFC ;
- m'engage à m'acquitter de la contribution annuelle liée à mon adhésion au système PEFC ;

La présente adhésion donne lieu à l'envoi d'une confirmation d'engagement, qui sera demandée par l'organisme vérificateur de la chaîne de contrôle.

PEFC Alsace s'engage à informer ses adhérents de toutes modifications apportées au cahier des charges national d'exploitation forestière.

L'exploitant recevra systématiquement un nouvel exemplaire du cahier des charges, et sera ainsi constamment informé des exigences en vigueur, de la certification forestière PEFC.

L'adhérent peut à tout moment résilier son engagement, en informant PEFC Alsace par lettre recommandée avec accusé de réception, à laquelle doit être jointe le document de confirmation d'adhésion.

Fait à.....
le.....

Signature et Cachet :